



UBS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE) S.A.

# UBS (F) COURT TERME

**rapport  
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2008

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion</b> .....	<b>3</b>
<b>rapport d'activité</b> .....	<b>6</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>8</b>
<i>bilan</i> .....	9
<i>actif</i> .....	9
<i>passif</i> .....	10
<i>hors-bilan</i> .....	11
<i>compte de résultat</i> .....	12
<i>annexes</i> .....	13
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	13
<i>évolution actif net</i> .....	16
<i>compléments d'information</i> .....	17
<b>inventaire opcv</b> .....	<b>22</b>

<b>Société de gestion</b>	UBS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE) SA 69, boulevard Haussmann - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris
<b>Commissaire aux comptes</b>	CABINET PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT Crystal Park - 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
<b>Commercialisateurs</b>	UBS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE) SA 69, boulevard Haussmann - 75008 Paris UBS (FRANCE) SA 69, boulevard Haussmann - 75008 Paris

# informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Monétaire Euro.

**Affectation des résultats :** Capitalisation intégrale des revenus.

**Opcvm d'opcv** : Jusqu'à 100% de l'actif net. UBS (F) Court Terme est un Opcvm nourricier de la Sicav UBS (F) Trésorerie - Eur (Actions A).

**Objectif de gestion :** UBS (F) Court Terme est un Fonds nourricier de la Sicav UBS (F) Trésorerie - Eur (Actions A) dont l'objectif de gestion est de procurer, après déduction des frais de gestion, un rendement comparable au taux du marché monétaire (EONIA).

La performance du Fonds nourricier pourra être inférieure à celle de l'Opcvm maître, notamment en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du nourricier est donc d'obtenir une performance comparable à l'EONIA diminuée des frais de gestions réels directs et indirects.

**Indicateur de référence :** EONIA (Euro OverNight Index Average) capitalisé.

L'indice EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

**Stratégie d'investissement :** Le Fonds UBS (F) Court Terme est un Fonds nourricier de la Sicav maître UBS (F) Trésorerie - Eur.

Les actifs du Fonds UBS (F) Court Terme sont investis en totalité en actions « A » de la Sicav UBS (F) Trésorerie - Eur et à titre accessoire en liquidités.

**Rappel de l'objectif de gestion de l'Opcvm Maître (UBS (F) Trésorerie - Eur) :**

*UBS (F) Trésorerie - Eur est une Sicav monétaire, dont l'objectif de gestion est de procurer, après déduction des frais de gestion, un rendement comparable au taux du marché monétaire (EONIA).*

**Rappel de la stratégie d'investissement de l'Opcvm Maître (UBS (F) Trésorerie - Eur) :**

*UBS (F) Trésorerie - Eur est une Sicav monétaire, dont le portefeuille est constitué principalement de certificats de dépôts et de billets de trésorerie dont la durée est généralement inférieure à trois mois, ainsi que d'obligations, de BMTN et d'EMTN libellés en Euro et peu sensibles à l'évolution des taux d'intérêt, et notamment des titres à taux variable à référence monétaire.*

Les critères d'investissement sont dictés en priorité par les opportunités offertes par la qualité des titres ainsi que leur rémunération. La sélection des titres s'effectue sur la base d'une liste d'émetteurs établie en concertation avec les analystes crédit d'UBS Global Asset Management. Les émissions en portefeuille bénéficient d'une notation effectuée par l'un des grands organismes de la place : Moody's, Standard & Poors, Fitch. La notation court terme n'est pas inférieure à A3 – S&P (ou équivalent).

Les investissements obligataires portent sur des titres de bonne qualité (émetteurs souverains et assimilés, émetteurs du secteur privé réputés « catégorie investissement » (« investment grade »), i.e. de notation S&P - ou équivalente - au moins égale à BBB-). Pour les émissions du secteur privé, la sélection des signatures autorisées est établie en concertation avec les analystes crédit du groupe. À ce titre, une attention particulière est portée à l'analyse du risque de crédit de l'entreprise et à la notation des agences de rating. Le gérant fait ses choix dans l'univers ainsi défini.

Par ailleurs, UBS (F) Trésorerie - Eur peut investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'opcvn de droit français ou européens conformes à la Directive, de classification « Monétaires Euro », « Obligations et autres titres de créance libellés en Euros ».

Dans cette limite de 10% de son actif, la Sicav peut également investir dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des opcvn à règles d'investissement allégées et des opcvn d'opcvn, et dans des véhicules de titrisation (Fonds Communs de Créance). Ces opcvn servent principalement à optimiser la performance par rapport à l'Eonia et à gérer le solde de liquidités. Ils peuvent être gérés par UBS Global Asset Management (France) SA ou des sociétés qui lui sont liées.

UBS (F) Trésorerie - Eur peut intervenir sur les marchés à terme afin de piloter son exposition aux risques sans rechercher de surexposition aux marchés. Elle peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers et sur les marchés de gré à gré. L'ensemble de ces instruments est utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux. Les instruments utilisés sont principalement des futures, des options de taux et des swaps de taux.

La Sicav peut effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des opcvn monétaires et effectuer des emprunts d'espèces dans les limites autorisées par la réglementation.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le profil de risque du Fonds UBS (F) Court Terme est identique au profil de risque de la Sicav maître UBS (F) Trésorerie - Eur.

**Rappel du profil de risque de l'Opcvm Maître (UBS (F) Trésorerie - Eur) :**

**Risque de taux :**

La Sicav est investie en produits de taux. Elle est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0.5 et est donc soumise aux variations des taux d'intérêt. La sensibilité mesure l'impact d'une variation de 1% des taux d'intérêts sur la valeur liquidative de la Sicav. Si la sensibilité est de 0.5, une hausse des taux de 1% se traduira par une baisse de 0.5% de la valeur liquidative de la Sicav.

**Risque de perte en capital :**

La Sicav ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Pour les produits de taux, le risque de perte en capital correspond au risque de défaillance de l'émetteur et/ou à de fortes évolutions des taux d'intérêt.

**Risque de crédit :**

La Sicav investit dans des produits de taux. Le risque de crédit correspond au risque de défaillance ou de dégradation de la signature de l'émetteur - ou à son anticipation par le marché - qui aura un impact négatif sur la valeur du titre et donc sur la valeur liquidative de la Sicav.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée du prospectus.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

**Souscripteurs concernés :** Tous souscripteurs. Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance-vie.

**Profil type de l'investisseur :** Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui souhaitent une appréciation régulière du capital investi en liaison avec les indicateurs de référence (EONIA).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée recommandée de ce placement. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Opcvm.

**Durée de placement recommandée :** Inférieure à 3 mois.

**Régime fiscal :** La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant qu'une part de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par le Fonds ou la société de gestion.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *Les porteurs de parts peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant l'Opcvm auprès de la société de gestion. À ce titre, la valeur liquidative y est disponible.*
- *Le prospectus complet de l'Opcvm, les derniers documents annuels et périodiques, le document "politique de vote", ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : UBS Global Asset Management (France) et UBS (France) SA - 69, boulevard Haussmann 75008 - Paris. Tél. : 01.44.56.43.60.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 3 février 1989.*
- *Date de création du FCP : 3 février 1989.*

# rapport d'activité

Du fait de l'extension de la crise financière à la plupart des économies mondiales durant l'exercice, les politiques monétaires qui restaient encore restrictives ont pris le chemin de l'assouplissement pour se joindre au mouvement généralisé de baisse des taux courts.

Aux États-Unis, la succession de faillites bancaires dont celle de Lehman Brothers, a nécessité des réponses adaptées de la part des autorités aussi bien politiques que monétaires. La Réserve Fédérale a continué d'injecter de la liquidité autant que nécessaire, baissé ses taux courts à quasiment zéro ; le gouvernement a participé au sauvetage de sociétés financières et même industrielles ; la hausse des prix enregistrée en début d'année en particulier suite à la progression des matières premières s'est brutalement interrompue pour laisser place à un schéma de rapide désinflation.

En zone Euro, la BCE a tout d'abord maintenu son discours restrictif en portant son taux de refinancement jusqu'à 4,25%, constatant jusqu'à l'été la bonne tenue de l'économie et confrontée à une forte reprise de l'inflation à 4% en glissement annuel sous l'effet d'une progression des prix alimentaires et des cours du pétrole. La chute rapide des économies européennes suite à la faillite de Lehman Brothers l'a ensuite conduite à inverser le mouvement et à baisser ses taux d'intérêt rapidement jusqu'à 2,50% en fin d'année.

Au Japon, l'économie a rechuté, les effets de la crise financière mondiale conduisant la banque centrale à réduire son taux au jour le jour et envisager un retour à une politique de taux proches de zéro.

Au cours de l'exercice, le fonds commun, étant nourricier, a consacré la quasi-totalité de son actif en une ligne d'actions de la Sicav maître UBS (F) Trésorerie A dont la gestion est décrite ci-après.

L'exercice a été marqué par l'amplification de la crise du crédit. Une poussée des spreads a été enregistrée en début d'exercice, suivie d'une amélioration durant les mois d'avril et mai. La dégradation s'est poursuivie au cours de l'été puis s'est intensifiée suite à la faillite de Lehman Brothers et des banques islandaises en octobre.

Le portefeuille n'a investi que sur des titres à moins de trois mois de maturité au cours de l'exercice et a continué de valoriser ses titres plus longs au plus près des prix du marché. Certains dont la solvabilité n'était pas acquise ont été vendus par précaution.

À partir d'octobre, les investissements se sont concentrés sur les émissions courtes des principales banques de dépôt de premier rang de la communauté européenne soutenues par leurs gouvernements respectifs. Les investissements au jour le jour ont été portés jusqu'à 35% puis réduits à 25% de l'actif afin de faire face à l'éventualité de forts mouvements de rachat qui ne se sont en fait pas matérialisés. L'encours du portefeuille s'est réduit pendant l'exercice mais sans dommage du fait de la grande attention portée à la gestion de la liquidité, les investisseurs préférant se réfugier sur des titres gouvernementaux ou directement sur des instruments de dette émis par les plus grandes banques françaises.

La valorisation des obligations à taux variable au prix du marché et sans artifice a conduit à une grande volatilité et à des reculs de leur cours, mais la part réduite de ces actifs à plus de 3 mois ainsi que la remontée des écarts de taux sur les titres de créance négociables, ont permis une progression continue de la valeur liquidative dont l'évolution n'a été que légèrement ralentie.

Mesurée sur la période, la performance d'UBS (F) Court Terme ressort à 2,44%, comparée à une évolution de 3,99% d'un placement rémunéré à Eonia capitalisé méthode OIS.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'Opcvm.

## Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le FCP sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

## La procédure de sélection des intermédiaires

Une liste de brokers et intermédiaires autorisés est validée par la Direction de UBS Global Asset Management (France) S.A. Elle est revue au moins deux fois par an.

Tout ajout d'un nouveau broker ou intermédiaire doit être préalablement approuvé par le Comité des risques de UBS Global Asset Management (France) S.A. et doit suivre la politique du Groupe UBS en la matière c'est-à-dire :

- 1/ Une demande doit être adressée au Déontologue ou au Contrôleur interne (LC&RC) avec les informations suivantes :
  - nom de l'entreprise et adresse légale de l'entité juridique,
  - informations financières de l'entité,

- produits ou gamme de produits envisagés à être négociée avec l'entité,
- volume de transaction attendu,
- raisons de ce choix,

2/ Les critères d'évaluation des intermédiaires et des brokers sont les suivants :

- qualité de l'exécution,
- coût de l'intermédiation,
- autres (réputation, expérience de l'intermédiaire, disponibilités).

Le Comité des risques a notamment pour responsabilité de valider l'inclusion ou le retrait d'intermédiaires de la liste officielle des brokers et intermédiaires et de réaliser une revue semestrielle de cette liste pour garantir la conformité des choix aux critères d'évaluation.

# comptes annuels

**BILAN**actif

	31.12.2008	31.12.2007
Devise	EUR	EUR
<b>Instruments financiers</b>	<b>12 617 959,98</b>	<b>6 317 876,02</b>
• OPCVM MAÎTRE	12 617 959,98	6 317 876,02
• INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Créances</b>	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 928,50</b>	<b>8 512,12</b>
Liquidités	1 928,50	8 512,12
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 619 888,48</b>	<b>6 326 388,14</b>

# BILAN passif

	31.12.2008	31.12.2007
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	12 741 069,45	6 380 817,95
• Report à nouveau	-	-
• Régularisation du report à nouveau	-	-
• Résultat	-149 904,70	-74 706,61
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>12 591 164,75</b>	<b>6 306 111,34</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>28 723,73</b>	<b>20 276,80</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	28 723,73	20 276,80
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>12 619 888,48</b>	<b>6 326 388,14</b>

# HORS-bilan

31.12.2008

31.12.2007

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2008	31.12.2007
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
• Produits sur instruments financiers à terme	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	-	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
• Charges sur instruments financiers à terme	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-46,49
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	-	-46,49
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	-	-46,49
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-93 927,47	-84 885,29
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-9) (I - II + III - IV)</b>	<b>-93 927,47</b>	<b>-84 931,78</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-55 977,23	10 225,17
Acomptes versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-149 904,70</b>	<b>-74 706,61</b>

## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement CRC n°2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des opcv, modifié par le Règlement CRC n°2005-07 du 3 novembre 2005 homologué par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2005.

### a. Règles d'évaluation des actifs

Les actifs du Fonds UBS (F) Court Terme sont investis en totalité en actions A de la Sicav UBS (F) Trésorerie-Eur et à titre accessoire en liquidités. Les actions A de l'Opcv maître sont évaluées sur la base de la valeur liquidative calculée le même jour. Les règles et méthodes comptables rappelées ci-dessous sont celles appliquées par l'Opcv maître.

#### 1- Méthode d'évaluation

##### *- de l'Opcv nourricier UBS (F) Court Terme*

Les titres en portefeuille sont des actions A de l'Opcv Maître UBS (F) Trésorerie-Eur (L'Opcv Maître est évalué à sa dernière valeur liquidative connue).

##### *- de l'Opcv maître UBS (F) Trésorerie-Eur*

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
- Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'opcv sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
  - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
  - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
  - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
  - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
  - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

**2- Modalités pratiques**

Les bases de données utilisées sont « Finalim », « Securities 3000 » de Reuters, et « Bloomberg ». Les possibilités de recherche sont complétées par « Fin'xs » de Télékurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

**b. Méthode de comptabilisation**

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

**c. Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan**

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'Opcvm) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'Opcvm) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'Opcvm).

**d. Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'Opcvm, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'Opcvm a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'Opcvm ;
- des commissions de mouvement facturées à l'Opcvm ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'Opcvm, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'Opcvm	Assiette	Taux, barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des opcvms ou fonds d'investissement)	Actif net	1,794% TTC, maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Néant	Néant	Néant

Les frais de gestion maximaux indirects sont de 0,25% TTC. UBS (F) Court Terme étant un Opcvm nourricier de la Sicav UBS (F) Trésorerie - EUR (Actions A), se reporter à son prospectus, rubrique « Frais et Commissions ».

**e. Devise de comptabilité**

La comptabilité de l'Opcvm est effectuée en euro.

**f. Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

**Changement intervenu :** Mise à jour du prospectus le 5 juin 2008 suite à l'intégration de la partie B (frais et commission) à fin décembre 2007, validée par le commissaire aux comptes.

**Changement à intervenir :** Néant.





# 2 évolutionactif net

	31.12.2008	31.12.2007
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>6 306 111,34</b>	<b>8 173 980,09</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opcvm)	10 458 356,40	291 469,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opcvm)	-4 352 098,66	-2 348 437,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	196 410,16	105 868,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	76 312,98	168 162,70
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	452 539,80	376 226,82
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-376 226,82	-208 064,12
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-93 927,47	-84 931,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>12 591 164,75</b>	<b>6 306 111,34</b>

## 3 compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

### 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 928,50
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 928,50	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	-
<b>Actif</b>				
Opcvm Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>				
Opérations de change à terme de devises :				-
Achats à terme de devises				-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises				-
Autres Créances :				
-				-
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-
<b>Dettes</b>				<b>28 723,73</b>
Opérations de change à terme de devises :				
Ventes à terme de devises				-
Montant total négocié des Achats à terme de devises				-
Autres Dettes :				
Frais provisionnés				28 723,73
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	31 254	10 458 356,40	13 030	4 352 098,66
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opcvm		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,20</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opcvm	-
- Ventilation par Opcvm "cible" :	
- Opcvm 1	-
- Opcvm 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opcvm avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opcvm gérés par ces entités :	
- opcvm	<b>12 617 959,98</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opcvm)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Régularisation du report à nouveau	-	-
Résultat	-149 904,70	-74 706,61
<b>Total</b>	<b>-149 904,70</b>	<b>-74 706,61</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-149 904,70	-74 706,61
<b>Total</b>	<b>-149 904,70</b>	<b>-74 706,61</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt</b>	-	-

**3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Devise Opcvm EUR	31.12.2008	31.12.2007	29.12.2006	30.12.2005	31.12.2004
<b>Actif net</b>	<b>12 591 164,75</b>	6 306 111,34	8 173 980,09	9 384 534,57	10 959 824,12
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>37 425</b>	19 201	25 565	29 853	35 195
<b>Valeur liquidative</b>	<b>336,43</b>	328,42	319,73	314,35	311,40
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)</b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>	<b>-4,00</b>	-3,89	-2,63	2,82	2,55

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Date de création de l'Opcvm : 3 février 1989.

# armexes

## 4 inventaire opcv

Fonds : UBS (F) COURT TERME

Date : 31/12/2008

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>UBS (F) COURT TERME</b>					
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>					
<i>Operations a vue</i>					
	Banque EUR BPP		1 928.50	EUR	0.02
	Total Operations a vue		1 928.50		0.02
	Total BANQUE OU ATTENTE		1 928.50		0.02
	<b>FRAIS DE GESTION</b>				
	<i>Frais provisionnes</i>				
	PrComGestFin		-28 723.73	EUR	-0.23
	Total Frais provisionnes		-28 723.73		-0.23
	Total FRAIS DE GESTION		-28 723.73		-0.23
	<b>O.P.C.V.M.</b>				
	<i>OPCVM droit francais-vocation generale</i>				
	FR000172371 UBS TRESORERIE EUR A	413.75	12 617 959.98	EUR	100.21
	Total OPCVM droit francais-vocation generale		12 617 959.98		100.21
	Total O.P.C.V.M.		12 617 959.98		100.21
	Total UBS (F) COURT TERME		12 591 164.75		100.00